

Baromètre de la finance solidaire Finansol / La Croix 2017 – Meilleure collecte jamais enregistrée pour la finance solidaire



Paris, le 28 mai 2018 – **Cette année encore, tous les indicateurs de la finance solidaire sont au vert. L'encours de l'épargne solidaire a atteint un nouveau record grâce à une collecte de 1,8 milliard d'euros, lui permettant de franchir le seuil des 11 milliards d'euros (+ 18,3 %).** « C'est la meilleure collecte jamais enregistrée par la finance solidaire », déclare **Frédéric Tiberghien, Président de Finansol. L'ensemble des chiffres est révélé dans le dernier baromètre de la finance solidaire Finansol / La Croix, publié dans le quotidien du 28 mai.**

Une année record pour la finance solidaire !

Les résultats du 16ème baromètre de la finance solidaire Finansol / La Croix témoignent de l'engouement des Français pour cette finance citoyenne. Ils sont, chaque année, toujours plus nombreux à souhaiter donner du sens à leur argent.

En effet, si en 2016 la croissance du nombre de souscriptions d'un placement solidaire avait été très positive, l'année 2017 bat tous les records et enregistre 366 000 souscriptions supplémentaires (+ 87 %).

Cette année encore, la finance solidaire a permis :

- de créer / consolider 45 000 emplois,
- d'accueillir 3 700 personnes dans des logements ou places d'hébergement (EHPAD...),
- de soutenir plus de 80 acteurs du développement économique dans pays du sud,
- de produire l'énergie nécessaire à la consommation électrique (hors chauffage) de près de 36 000 foyers.

Les raisons du succès et point de vigilance

Cette hausse s'explique notamment par l'engagement commercial de plusieurs établissements financiers qui enregistrent une forte croissance de leurs encours sur les placements promus auprès du grand public. D'ailleurs, si l'épargne salariale solidaire est de loin le premier canal de la finance solidaire, la croissance de l'épargne bancaire est tout aussi élevée : l'encours atteint 3,62 milliards d'euros (+18,7%). Un encours qui représente près d'un tiers des encours d'épargne solidaire (31,4%).

Concernant l'épargne salariale solidaire, l'encours est de 7,38 milliards d'euros, soit une hausse de 18,9% par rapport à l'année dernière. Les effets positifs de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 se font toujours ressentir. Ainsi, les encours ont été multipliés par 7,3 en 8 ans !

« L'épargne salariale solidaire et l'épargne bancaire solidaire ont affiché les mêmes taux de croissance en 2017. C'est d'autant plus remarquable pour l'épargne bancaire solidaire qu'elle ne bénéficie pas des mêmes incitations réglementaires que l'épargne salariale solidaire. Ceci s'explique par le fait que les établissements financiers sont de plus en plus nombreux et de plus en plus engagés dans la promotion de leur offre solidaire » analyse Frédéric Fourrier, responsable de l'Observatoire de la finance solidaire chez Finansol.

	En 2017	Evolution en % par rapport à 2016
Encours global de l'épargne solidaire	11,55 milliards	+ 18,3%
Epargne bancaire solidaire	3,62 milliards	+ 18,7 %
Epargne salariale solidaire	7,38 milliards	+ 18,9 %
Epargne collectée par les entreprises solidaires	548 millions	+ 9,2 %

« Si le Gouvernement en fait un véritable objectif, la finance solidaire peut franchir, avec la loi PACTE, une nouvelle étape dans son développement. La loi PACTE comporte en effet une réforme de l'épargne retraite, de l'épargne salariale, de l'assurance-vie et de l'agrément ESUS. Autant de sujets que Finansol promeut de longue date pour démocratiser davantage la finance solidaire auprès des épargnants et augmenter sa capacité à répondre aux besoins sociaux et environnementaux qui explosent. PACTE donnerait également l'opportunité au Président de la République d'honorer sa promesse de campagne d' « encourager la finance solidaire » et notamment l'assurance-vie solidaire. Après la non publication des décrets de mise en œuvre du livret développement durable et solidaire avant mai 2017 et la suppression en 2018 de l'ISF-PME sans proposition de compensations adaptées, Emmanuel Macron ne peut pas manquer ce rendez-vous qu'il a donné aux acteurs de l'ESS », rajoute **Frédéric Tiberghien, Président de Finansol.**

Méthodologie du baromètre de la finance solidaire

Issu des recherches de l'Observatoire de la finance solidaire, ce document simple et complet de 8 pages dévoile les dernières évolutions et tendances du secteur de la finance solidaire en France. Il invite également le lecteur à découvrir tous les produits labellisés Finansol et comment devenir épargnant solidaire.

Publication annuelle en partenariat avec le quotidien La Croix.

Agence Wellcom : Mélanie Decomps / Célia Chirol

melanie.decomps@wellcom.fr ; celia.chirol@wellcom.fr - 01 46 34 60 60

 @Label_Finansol

 Finansol

A propos de Finansol, acteur majeur de la finance solidaire

Créée en 1995, l'association Finansol est un acteur central de la finance solidaire en France et a pour objet de promouvoir la solidarité dans la finance et l'épargne. Collectif des acteurs de la finance solidaire, elle fédère aujourd'hui près de 80 entreprises solidaires, banques, sociétés de gestion, compagnies et mutuelles d'assurance. Finansol est membre du Conseil Supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire (CSESS), du Conseil d'Orientation de la Participation, de l'Intéressement, de l'Epargne Salariale et de l'Actionnariat des Salariés en tant que personnalité qualifiée (COPIESAS) et d'ESS France, la Chambre Française de l'Economie sociale et solidaire. Depuis 1997, le label Finansol distingue les placements de l'épargne solidaire (à ce jour il existe 150 placements labellisés Finansol). Il garantit aux épargnants qu'ils contribuent au financement d'activités génératrices d'utilité sociale et environnementale et atteste de l'engagement de l'intermédiaire financier à offrir à ses souscripteurs une information fiable, régulière et claire sur le produit d'épargne labellisé. www.finansol.org